

Etude et synthèse de textes
Conception ESCP BS/HEC Paris
Session 2023

Le sujet proposé aux candidats n'était pas de nature à les surprendre : il faisait en effet écho à la fois aux questions travaillées à travers le programme de première année, en particulier dans le cadre des réflexions conduites sur « La société, le droit et l'État modernes », « Les figures du moi et la question du sujet depuis la Renaissance », ou « L'esprit des Lumières et leur destin », comme aux grandes interrogations politiques qui traversent les sociétés du XXI^e siècle, et en particulier leur jeunesse : il avait précisément été choisi pour inviter les candidats à examiner ce qui se joue dans les émotions politiques contemporaines dont ils peuvent être spectateurs, acteurs ou agents. Comme c'est toujours le cas pour cette épreuve, les trois textes proposés avaient alors vocation à susciter la réflexion en dessinant une perspective qui fasse trembler les fausses évidences, et qui puisse même conduire à repenser les rapports entre le cœur et la raison.

1 – LE SUJET

Le corpus se compose cette année de trois textes qui viennent, par des voies diverses, poser la question d'une possible dimension politique des émotions.

Texte 1 – Jean-Jacques Rousseau, *Émile ou de l'éducation*, 1762

Texte 2 – Michaël Fœssel, « Les raisons de la colère », Revue *Esprit*, Mars/Avril 2016

Texte 3 – Louise Knops, « Si vous n'êtes pas en colère, c'est que vous ne faites pas attention », *Politique* n°118, décembre 2021

Si un tel corpus semble entrer en résonance avec une actualité récente ou immédiate, en France comme ailleurs, son choix s'explique en fait par l'attention croissante accordée depuis une vingtaine d'années par nombre d'intellectuels, de penseurs et de chercheurs aux logiques émotionnelles qui irriguent le champ du politique. On peut ainsi songer, parmi d'autres, aux analyses développées en sociologie politique dès 1996 par Philippe Braud (*L'Émotion en politique*), aux travaux historiques de Sophie Wahnich sur la Révolution française (*Les Émotions, la Révolution française et le présent*, 2009), à la réflexion sur la relation entre le sensible et le politique qui se déploie dans l'œuvre de Jacques Rancière (*Le Partage du sensible*, 2000, *La Haine de la démocratie*, 2005), à l'approche des affects comme constitutifs, selon ses termes, de « l'étoffe » même de la politique par Frédéric Lordon (*Les Affects de la politique*, 2016) ou encore au dernier livre d'Eva Illouz, *Les Émotions contre la démocratie* (2022), qui s'attache à l'étude des mouvements populistes nationalistes dans le contexte israélien.

Que la politique soit en proie aux passions, aux affects, aux émotions (et les termes ne sont pas synonymes) n'a certes en soi rien de très nouveau, Spinoza par exemple y a consacré de larges pages. Cependant ce à quoi s'intéresse plus particulièrement notre époque, c'est à la façon dont ce

qui émeut met politiquement en mouvement et dont les affects et les passions individuelles peuvent se muer en émotions proprement politiques, et parfois collectives. Il s'agit notamment de comprendre dans quelle mesure et pour quels effets les émotions peuvent s'arracher au seul prisme, parfois aveuglant, parfois stérile, des passions et des intérêts particuliers pour s'emporter vers ce qui fonderait ou refonderait un intérêt général, horizon supposé ou espéré du politique. C'est alors la relation entre la justesse d'une émotion (face au monde) et la justice (fondement de la pratique et de l'action politiques en démocratie) qui se trouve au cœur des interrogations. Se trouve par là même réévaluée toute opposition schématique entre logiques émotionnelles et logiques rationnelles.

Le corpus proposé se situe au croisement de ces questions contemporaines, tout en adoptant une perspective anthropologique plus large, comme en témoigne la présence d'un texte de Jean-Jacques Rousseau, extrait d'*Émile ou de l'éducation*. Le passage, qui peut faire écho au *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, engage au contact des autres textes la réflexion sur la pitié dans une direction nouvelle, qui en révèle la portée politique (ce dont Hugo se souviendra dans un chapitre détaché des *Misérables* : « Commençons donc par l'immense pitié »).

Présentation des textes

Texte 1 - Jean-Jacques Rousseau, *Émile ou de l'éducation*, 1762

Paru en 1762, *Émile ou de l'éducation* est indissociable du grand texte politique de Rousseau publié la même année, *Le Contrat social*. Son programme éducatif peut être situé dans la perspective d'une société politique fondée sur ce qui se tient, selon les termes d'Hannah Arendt, « entre » les hommes et dans laquelle l'être humain n'est pas moyen mais fin. C'est l'acquisition des vertus propres à l'instauration d'une telle société que vise l'éducation aux émotions. La « pitié » en est le pivot majeur, non sans paradoxe : en effet, alors qu'elle apparaît dans le *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* comme la « seule vertu naturelle », Rousseau l'envisage dans l'*Émile* comme devant faire l'objet d'un apprentissage : la pitié, considérée comme inactive à l'état de nature, ne s'actualiserait que par le jeu de l'imagination, qu'il s'agit de développer chez l'élève.

L'extrait se situe au début du livre IV (p. 320-324, édition GF, 2009), dans le moment où s'opère le passage de l'enfance à l'adolescence, c'est-à-dire de l'être physique à l'être moral. Son mouvement argumentatif repose sur une organisation clairement perceptible, avec trois paragraphes introductifs, suivis de la déclinaison de trois maximes commentées.

- Les § 1, 2 et 3 introduisent, dans le cadre du découpage proposé, la thèse principale : la sensibilité et la pitié reposent sur la capacité de décentrement vers l'autre qui souffre, et donc sur une sortie de soi, dont l'imagination est le ressort. C'est cette imagination que l'éducation doit stimuler en proposant des situations et des exemples propices au développement des émotions positives, foyer de l'empathie, et au rejet des passions négatives qui enferment l'être en lui-même. Le § 3 opère la transition vers les maximes d'éducation.
- Selon la « première maxime » (§ 4, 5 et 6), le mouvement du cœur humain conduit à se mettre exclusivement à la place de ceux qui souffrent. Cette maxime s'appuie sur deux exemples prouvant son caractère général : celui des puissants dont la fréquentation fait partager un peu de leur félicité, sans que jamais on ne se transporte en eux, sauf à découvrir leur misère humaine, digne alors de pitié ; celui du spectacle heureux de la vie agreste, si aisément accessible à qui le voudrait qu'il n'y a nul besoin de se mettre en imagination à la place de ceux qui en jouissent. Ce moment s'achève sur la nécessité d'exposer à l'adolescent la misère des puissants pour l'écarter du désir d'un tel état et lui montrer combien il doit

inventer lui-même, hors de tout modèle factice, la voie d'une vie heureuse.

- La « deuxième maxime » (§ 7 et 8) offre une variation sur un vers de Virgile, dont la traduction est donnée en note : « N'ignorant pas le malheur, je sais aider les misérables ». Son commentaire s'élabore d'abord en une suite de questions-réponses où il apparaît que la dureté que manifestent, envers les autres hommes, rois, riches et nobles, vient de ce qu'ils se croient à jamais préservés des malheurs communs, sauf chez les Turcs, dont le despotisme, propice par son instabilité au renversement des fortunes, rend les maux de l'humanité familiers à chacun (on trouve ici un écho à certains développements de Montesquieu). Dans un second temps, une série des injonctions invite à placer Émile en position d'imaginer connaître un jour le lot des plus infortunés pour qu'il le considère comme étant potentiellement le sien et qu'il soit par-là pleinement homme parmi tous les hommes. La pitié est ainsi vectrice d'une prise de conscience de conditions réversibles donc partageables.
- Enfin, selon la « troisième maxime » (coupée ici en raison de son volume), on ne peut ressentir le malheur d'autrui qu'en tant qu'il l'éprouve lui-même, c'est-à-dire dès lors qu'on peut l'imaginer l'éprouvant, d'où une sensibilité moindre aux maux des animaux.

Bilan :

→ nécessité d'une éducation de la pitié qui n'est donc pas un simple affect : intentionnellement cultivée, elle est littéralement émotion : par elle, on sort de soi pour se mettre à la place de l'autre (alors que l'envie conduit à vouloir ramener à soi ce dont bénéficie l'autre et vaut donc enfermement en soi-même) ;

→ mise au jour, inversement, des motifs et des effets de l'absence de pitié chez les grands et les riches : incapacité à se projeter dans un autre ; méconnaissance de sa condition comme de celle des autres, par quoi on se sépare de l'humanité ; aveuglement sur sa misère et illusion sur sa puissance ;

→ qualité d'émotion et de vertu politiques que revêt la pitié, au-delà d'un pur altruisme : elle fait de la capacité d'empathie le ressort d'une société politique fondée sur ce qui se tient entre les hommes ; elle conduit à considérer les maux de l'humanité comme les siens et à être homme parmi les hommes ; elle est intelligence d'un monde commun ;

→ absence donc d'opposition entre la pitié comme émotion et la raison : la pitié participe d'une raison sensible.

Texte 2 - Michaël Fœssel, « Les raisons de la colère », Revue *Esprit*, Mars/Avril 2016

Philosophe, professeur à l'École polytechnique, co-auteur d'une anthologie consacrée à Paul Ricœur, Michaël Fœssel travaille notamment sur l'expérience démocratique. L'article « Les raisons de la colère », publié en 2016 dans la revue *Esprit* et dont le titre à sens multiples vient détourner celui du roman de Steinbeck, *Les Raisins de la colère*, est une interrogation sur ce qui pourrait permettre de distinguer « les colères saines » des « exaspérations collectives », selon les termes de son préambule. Fœssel envisage en effet les colères comme des « garanties affectives contre la soumission apathique à l'ordre établi », il en fait donc une émotion essentiellement politique et positive, mais formule une inquiétude quant à la traduction morale de la colère en indignation. Selon lui, l'indigné toujours s'élance au nom de ce qui est « bien », ou plutôt de ce qu'il reconnaît *a priori* et éprouve indiscutablement comme tel. Or, la colère proprement dite procède selon Fœssel de logiques autrement complexes et peut-être plus décisivement démocratiques.

L'extrait proposé se situe dans la section finale de l'article, sous l'intertitre « Les vertus de la mésestante », en écho au livre de Jacques Rancière, *La Mésestante*, qui s'y trouve d'ailleurs cité. L'analyse de Fœssel s'articule en deux temps principaux, suivis d'une conclusion.

- Les paragraphes 1 à 5 révèlent la dimension profondément politique de ce que Fœssel nomme la « théâtralité de la colère » : contrairement à l'animal, l'homme a besoin de s'expliquer publiquement sur sa colère et de la faire reconnaître comme légitime. La colère, même dans ses accès les plus vifs, est donc travaillée par le désir d'un exercice raisonné de

la parole ; elle se meut en discours. C'est par là qu'elle introduit dans l'espace public et parmi ses normes la « mésentente », le dissensus, qui est au fondement du politique. Dès lors, l'homme en colère n'est plus une victime particulière, mais un sujet politique qui réclame réparation d'un tort au nom de la justice. Car le problème n'est pas de savoir si la colère est juste ou non – comme émotion, elle ne relève pas de ce régime d'appréciation –, mais de comprendre que les raisons de la colère données par celui qui l'éprouve émanent d'un intérêt pour la justice, qui lui semble être en elle-même bafouée. En ce sens, pour Fœssel, celui qui est en colère sort littéralement de lui-même pour se tourner vers ce qui est au-delà de lui ; il n'est plus un individu soumis à ses affects, mais un foyer de perception de ce qui ne peut plus être accepté et ne peut plus être tu.

- Les quatre paragraphes suivants (§ 6 à 9) opposent à cette colère féconde ce que Fœssel nomme les « colères vaines », celles qui loin d'être intéressées à la justice ne sont que l'expression d'opinions contre ce qui dérange, ne plaît pas : nul besoin de s'expliquer puisque ce qu'on éprouve vaudrait pour la seule raison qu'on l'éprouve. On entre alors dans le registre de l'exaspération et l'indignation et celles-ci sont sans parole et hors *logos*. N'offrant que le spectacle d'elles-mêmes, elles signent le triomphe du scandale et du viscéral, où la désignation publique d'ennemis remplace l'expression vivante du dissensus. En s'enfermant dans le silence, en refusant l'échange contradictoire ou le simple questionnement, aussitôt perçu comme suspect, en réclamant à leur profit un nouveau consensus, de telles colères ne font selon Fœssel que reconduire la logique d'un ordre qu'elles prétendaient contester ; elles n'interrogent plus rien et s'engagent, hors de tout réel, dans une fuite en avant vindicative, étrangère à ce qui fonde par essence le politique.
- Le paragraphe 10, conclusif, formule le souhait d'une relance de l'expérience démocratique : contre la captation des colères par ceux qui ne font que crier au scandale, il faut faire des colères le creuset d'un désir de politique.

Bilan :

→ distinction de deux régimes opposés de la colère : d'un côté, celle qui, en s'élevant sur le théâtre de la parole et en installant un dissensus fécond dans l'espace public, se fait vertu politique ; de l'autre, celle qui, en tentant de reconduire à son profit un consensus, impose le silence et signe la mort du politique ;

→ éloge d'une colère qui veut s'expliquer, qui interroge les normes de l'ordre établi et qui met littéralement hors de soi pour un intérêt plus grand que soi, la justice : cette émotion, proprement politique, est à sa manière un exercice de la raison ;

→ inquiétude en revanche des colères stérilement enfermées dans une logique spectaculaire d'indignation et de scandale, d'ennemis à ennemis, opposant leur émotion viscérale à toute possibilité de parole et d'explication ;

→ invitation à repenser les colères, qui sont toujours de droit, dans le sens, vivant, d'un désir de politique et de démocratie contre leur captation par l'indignation.

Texte 3 - Louise Knops, « Si vous n'êtes pas en colère, c'est que vous ne faites pas attention », *Politique* n°118, décembre 2021

Chercheuse en sciences politiques, Louise Knops travaille tout particulièrement sur l'expression publique de l'indignation. L'article est extrait de *Politique*, revue trimestrielle d'analyse et de débat, publiée en Belgique. Il se penche, avec une certaine nuance, sur le registre des émotions qui animent les mouvements d'une jeunesse militante dans le cadre de la question climatique. Sa difficulté tient peut-être à la reprise en son sein d'approches multiples, comme celles de Frédéric Lordon ou de Bruno Latour.

Le passage proposé constitue la première partie de l'article ; la réflexion s'y décline en trois temps.

- Le slogan, qui sert de titre général à l'article, est repris en première phrase. Il ouvre à une

réévaluation de l'opposition entre émotion et raison (§ 2-4), souvent mise en avant par les détracteurs de ces mouvements. En effet, c'est précisément la raison scientifique qui fonde l'émotion de cette jeunesse mobilisée et c'est au nom de cette raison qu'elle s'insurge contre la surdit  de ses a n s et des acteurs politiques. Inversement, c'est depuis l' motion qu'il suscite que le changement climatique conduit la jeunesse   repenser radicalement nos man res d'habiter la terre, ce que nous y sommes et y faisons. Se trouve ainsi annul e toute division du cognitif et de l'affectif, en conformit  avec les observations neuroscientifiques qui ont mis au jour leur combinaison dans les activit s humaines.

- Un second temps (§ 5-7) identifie l' motion majeure de ces mouvements : l'indignation, qui fait figure d' motion proprement r volutionnaire. Cette indignation est selon Knops d'abord une r action face aux cons quences exponentielles des d faillances politiques face   l'urgence climatique, dont toute une g n ration aura   porter le poids sans l'avoir choisi, situation qu'elle vit alors comme une injustice. Knops pointe ensuite la nature singuli re de cette indignation, ici distingu e du versant moral de la col re auquel on l'identifie : elle traduit le d sarroi profond de cette g n ration face   un dialogue de sourds permanent, et elle devient, comme l'a montr  Lordon, face   ce qui ne peut plus  tre accept , une  motion collective d'une puissance telle qu'elle peut se propager dans la soci t .
- Le dernier temps (§ 8) nuance cependant cette puissance de l'indignation. Reprenant de nouveau Lordon, l'article souligne le risque de l'impasse et de la d sillusion, et la n cessit , le moment venu, de sortir de l'ivresse de la contestation pour se faire force de propositions, d'ordre non seulement technologique mais encore, comme l'indique Bruno Latour,  motionnel par l'invention d'un nouveau rapport sensible au monde et de nouveaux d sirs dans « la travers e des catastrophes » (pour reprendre le titre d'un livre de Pierre Zaoui).

Bilan

→ articulation r ciproque, chez les jeunes qui se mobilisent sur la question climatique, de l' motion et de la raison (leur  motion est fond e en raison par la science et inversement elle conduit   repenser le monde) ;

→ qualification de l'indignation comme  motion politique, voire r volutionnaire, majeure, non r ductible au versant moral de la col re : refus de l'injustice, expression d'un d sarroi face   l'absence de dialogue possible,  nergie d'une puissance collective ;

→ limites donn es   cette indignation qui devra sortir d'elle-m me pour devenir un levier, retrouver le sens du d sir dans la catastrophe et inventer un autre rapport, sensible, au monde.

Conclusion :

Les trois textes propos s sont de natures profond ment diff rentes dans leur tonalit  et leurs man res d'approche, du trait  philosophique d' ducation chez Rousseau   l'article de synth se scientifique, aux prises avec l'actualit , chez Knops, en passant par l'essai bref chez F essel (ce que l'on appellerait un article de fond). C'est   la fois un ressort possible de confrontation, mais peut- tre aussi une difficult .

Autre particularit  du corpus : les pivotements qu'impose la mise en rapport des trois textes. Si les extraits des travaux de F essel et de Knops, quasi-contemporains, offrent *a priori* nombre de points ais ment rep rables de rapprochement et de distinction, ne serait-ce que par le seul fait que tous deux abordent cette  motion singuli re qu'est la col re et la d clinent explicitement dans ses possibles variations politiques, l'extrait d'*Emile* peut, lui, sembler *a priori* d croch  de la perspective esquiss e par les deux autres. D'une part, il porte, dans un contexte historique et intellectuel autre, sur une  motion diff rente, la piti  ; d'autre part, il travaille la question de l' motion au croisement de la morale et de la politique, ou plus exactement, comme c'est assez souvent le cas dans l'anthropologie rousseauiste, il fait de la question morale une question politique (comme il fait sans doute ailleurs, pour une part, de la question autobiographique une question politique), il ne les segmente pas, il va de l'une   l'autre mais sans l'expliciter comme tel. On notera qu'on peut cependant le rapprocher du propos de Knops par l'attention accord e   la jeunesse et   un rapport

sensible au monde. Enfin, les résonances entre les textes de Foessel et de Knops présentent une série de nuances qu'il conviendra de distinguer pour comprendre notamment la valeur accordée, par chacun, à l'indignation.

Il s'agit donc de faire apparaître dans la synthèse la nature du discours sur les émotions qui traverse le corpus. Ce ne sont pas les émotions, pitié ou colère, qui sont abordées en elles-mêmes et pour elles-mêmes, mais leur manière d'apparaître, de se manifester et d'agir dans le champ du politique, ce qu'elles y disent et y font, et peut-être plus encore ce qu'elles font au politique lui-même. Est ainsi rejoint le sens premier du mot « émotion », sa vertu et sa force motrices, qui fait de l'émotion une action.

2 – BAREME ET ATTENTES DU JURY

L'exercice restant le même que les années précédentes, et les attendus n'évaluant pas, ce rapport reprendra ici les choses de façon très synthétique, renvoyant pour plus de précisions aux rapports des dernières sessions, en particulier 2021 et 2022, que les futurs candidats auront grand bénéfice à consulter.

L'exercice évalue des qualités de compréhension, de réflexion et d'expression.

- De compréhension d'abord. Une lecture précise des trois textes s'impose : il faut prendre le temps d'en examiner rigoureusement la structure et l'agencement, comprendre quelles idées ils mobilisent, et au service de quelle thèse précisément. Sans ce premier travail qui consiste à lire de la façon la plus objective et la plus scrupuleuse les trois textes proposés, qui sont résistants parce qu'ils sont subtils, non parce qu'ils relèveraient d'une technicité disciplinaire ou d'un jargon spécifique, l'exercice ne peut être réussi. Il convient donc de prendre tout le temps nécessaire pour bien lire et relire, le stylo à la main, les trois textes proposés, afin d'en appréhender pleinement les nuances : c'est cette année le texte de Michaël Foessel qui a fait les frais de lectures trop expéditives, ses nuances se voyant oubliées, voire lues à contresens (voir *infra*).
- De réflexion ensuite. La capacité à problématiser un thème, à partir de cette lecture fine des trois textes, est décisive pour réussir l'exercice : cela se voit en particulier par la question initiale qui est posée (répétons qu'une interrogation totale, plutôt que partielle, est conseillée pour favoriser une vraie confrontation des trois textes), comme ensuite par le soin apporté à la composition et l'organisation de la confrontation. Les trois paragraphes qui déclinent la problématique initiale commencent par une phrase synthétique et dont il est vivement conseillé qu'elle soit une question, afin de prolonger la perspective critique ouverte par la problématique initiale ; ils permettent de situer les différentes idées mobilisées dans les trois textes, et donc les positions différentes qu'ils occupent par rapport à la question prise en charge par le paragraphe, comme leurs écarts et leurs points de rapprochement. Juxtaposer ce que dit chaque texte ne suffit pas : il importe d'explicitier ces écarts et ces points de rapprochement.
- D'expression enfin. La correction syntaxique, orthographique, linguistique, la clarté de l'expression et sa précision font partie des attendus de l'épreuve, et des pénalités s'appliquent aux copies trop fautives. Ce n'est pas pour autant un exercice de rhétorique, et si l'élégance du style peut être valorisée, elle n'est pas décisive quant à la réussite de l'épreuve. La rédaction doit rendre les choses intelligibles : elle doit permettre d'explicitier la façon dont les idées que les textes défendent et les perspectives qu'ils dessinent s'articulent les unes avec les autres. L'avis du candidat sur le sujet proposé n'a pas à apparaître dans la synthèse. C'est cette capacité à restituer clairement et même simplement des avis nuancés sur une question complexe qui fait alors la réussite de l'exercice.

Tout cela se donne à lire, on l'aura compris, dans le cadre formel spécifique de l'exercice : une question générale, suivie de trois points qui peuvent avantageusement prendre forme interrogative, chacun d'entre eux développé par un paragraphe qui organise une réponse à partir des positions identifiées de chacun des textes proposés, en 300 mots (plus ou moins 10 %), le décompte précis du nombre de mots devant être indiqué par le candidat (le comptage doit se faire précisément et doit être noté sur la copie, avec une barre de décompte intermédiaire tous les cinquante mots). Le respect du nombre de mots est impératif sous peine de pénalités croissantes en fonction du dépassement (les noms des auteurs des textes qui forment le corpus comptent pour un seul mot à chaque fois : ainsi, « Jean-Jacques Rousseau » compte pour un seul mot dans le sujet 2023 ; pour cette même raison, il est déconseillé de mentionner les titres des ouvrages dans la synthèse : ils consomment en effet trop de mots).

3 – REMARQUES DE CORRECTION

De façon générale, les copies de la session 2023 ont présenté plus d'hétérogénéité du fait d'un plus grand nombre de candidats que les sessions précédentes ; pour autant, le travail du jury sur les notes aura permis de conserver le cap habituel. Les règles de l'exercice acquises, les meilleures copies se distinguent d'une part par la compréhension fine et nuancée, d'autre part par la reformulation claire et précise des enjeux et idées du corpus : ces qualités ne peuvent se développer sans la lecture attentive et régulière de textes abstraits. On ne saurait donc trop insister sur la nécessité qu'il y a, pour les étudiants, de lire quotidiennement œuvres littéraires et philosophiques, essais, presse. L'habitude de construire et développer sa propre réflexion, à l'écrit dans des dissertations, ou à l'oral à l'occasion des interrogations orales, exerce également à mieux saisir le raisonnement d'autrui – et réciproquement du reste, tant il est vrai, qu'on apprend à penser en « limant sa cervelle contre celle d'autrui » pour user d'une image que Montaigne employait à propos du voyage. On voit par-là la cohérence et la complémentarité des deux épreuves de lettres et philosophie et du travail qu'elles impliquent pour les candidats.

De façon un peu artificielle, et au risque de certaines répétitions, nous proposons de classer les principales remarques de l'année à travers les trois critères de la compréhension, de la réflexion et de l'expression ; bien souvent, les remarques lient en réalité ces trois aspects, fondamentaux dans les disciplines engagées dans cette épreuve : c'est simplement l'occasion de rappeler leur importance à la vigilance des futurs candidats.

- **Compréhension**

La configuration des liens entre émotion et raison dans les textes a été trop négligée par les candidats dans leur ensemble. Lorsque ce point a été néanmoins repéré, son traitement dans les synthèses appelle une remarque sur la lecture des textes. En ce qui concerne le texte de Rousseau, l'articulation des facultés, entre imagination et sensibilité, est difficile à percevoir dans de nombreuses copies : elle n'a pas été observée d'assez près dans le texte, et les reformulations accusent ce flou de la lecture ; plus souvent encore, la question du lien entre émotion et raison est rarement relevée. Les deux autres textes quant à eux donnent souvent lieu à des faux sens dans la construction de leur argumentation, les candidats ne distinguant pas les deux types de colère évoqués par Foessel, l'une fondée en raison et l'autre d'ordre impulsif et passionnel, ou ne comprenant pas que pour Louise Knops l'affectif est conforté par le cognitif dans la mesure où le discours scientifique sur le climat donne raison à l'indignation des jeunes.

En outre, il convient de donner leur juste place à ces différentes idées prises en charge par les textes. Ainsi, construire la problématique principale à partir du lien entre émotion et raison revenait à donner à la question de ce lien un poids exagéré. On trouve ainsi comme problématique initiale de certains travaux : *Les émotions interagissent-elles avec la raison dans les changements sociaux ? Comment évolue la colère, entre dualité et complémentarité de la passion et de la raison ?*, *Comment lier raison et sentiments ?*, questions qui ne permettent pas d'englober tous les aspects de la confrontation des trois textes. Une solution a pu être de réserver le traitement des liens entre les émotions et la raison à une des trois parties de la synthèse, comme l'ont fait certains : *y-a-t-il une imbrication entre raison et émotions ? l'émotion est-elle liée à la rationalité ? dans quelle mesure les émotions sont-elles liées à l'esprit ?* Ce choix permettait d'entrer plus finement dans les textes en repérant les nuances de la pensée des auteurs.

Autre problème récurrent, plus fortement encore, de nombreuses synthèses rassemblent les trois textes sous le seul thème de la colère : ce défaut de problématisation est encore aggravé par les conséquences qu'il entraîne sur la reformulation du propos des textes. Trois cas de figure se présentent principalement : une omission pure et simple du texte de Rousseau, resté heureusement assez rare ; le rattachement artificiel du propos de *l'Émile* par un raccourci ou un implicite (« Rousseau met en garde contre les “passions repoussantes”, donc contre la colère ») ; le remplacement pur et simple de la « pitié » par « la colère », qui entraîne une réécriture du premier texte et une trahison de son propos. Cette dernière démarche est sans doute la plus gênante, car elle témoigne d'une indifférence préoccupante à l'égard du sens d'un propos et des intentions de son auteur. Les synthèses les plus réussies sont au contraire celles qui, loin de tordre les textes pour les faire entrer de force dans un carcan hâtivement défini, en ont travaillé les différences et les nuances pour arriver à en formuler les enjeux les plus fins.

Ainsi le sujet de cette année a mis en lumière la force des préjugés culturels et moraux chez certains étudiants, les passions et les émotions étant toujours négatives et la colère forcément une force de destruction de laquelle il faut se prémunir. Rappelons qu'une juste lecture suppose, pour identifier le thème du corpus, de dépasser ses préjugés et d'entrer dans la complexité et les nuances d'une pensée : cela aurait permis de ne pas réduire le texte de Rousseau à une réflexion sur la colère, au prétexte de le ramener à un élément important des autres textes ; cela aurait également évité de simplifier voire transformer les textes de Foessel et de Knops pour répondre au thème de la souffrance comme vecteur d'union sociale, esquissé dans le texte de Rousseau. S'en sont suivies des argumentations artificielles qui pouvaient même aller jusqu'à la surinterprétation des textes – autant de défauts d'une lecture gagée par l'artificialité d'une réflexion trop hâtivement engagée.

Le deuxième texte du corpus, extrait de l'essai de Michaël Foessel, est sans doute celui des trois textes du corpus qui a fait l'objet du plus grand nombre d'erreurs précises d'interprétation, car sa lecture a souvent été faussée par une conception naïve de la démocratie comme recherche effrénée du consensus, ou plus généralement faute d'être bien dominé et synthétisé. En effet, les candidats inattentifs n'en retiennent qu'une partie des idées, radicalisant et trahissant ainsi le point de vue complexe de l'auteur sur la colère envisagée comme émotion politique. L'organisation du texte distinguait bien, pourtant, les saines colères, relevant d'une démarche rationnelle, politiquement justifiées, des « colères vaines », qui ressortissent à l'indignation définie comme une émotion purement subjective, se perdant en stériles vociférations. De telles erreurs compromettent alors la pertinence de la confrontation avec les autres textes. Ainsi Michaël Foessel se rapproche en un sens de Louise Knops, faisant de la raison une alliée de l'émotion, contrairement à Rousseau ; mais lorsqu'il souligne la vanité de ces « colères vaines » qui se perdent dans la pure indignation, il se distingue du point de vue de l'auteure qui voit dans l'indignation propre à la jeunesse contemporaine une dynamique politiquement féconde, à condition toutefois de dépasser le stade de la révolte. Enfin, Michaël Foessel reconnaît, à l'instar de Rousseau et de Louise Knops, les vertus politiques de l'émotion, pourvu qu'elle s'exprime dans un espace démocratique et ne se perde pas dans les travers d'une indignation stérile.

On ne saurait donc trop encourager les candidats à travailler méthodiquement sur chacun des textes, en évitant de les amputer d'une partie de leurs idées, avant de procéder à leurs confrontations : cette année, les enjeux du *logos* (de la rationalité) dans le problème posé ont fréquemment été méconnus, alors que la notion constitue un des grands lieux du programme de EC1.

- Réflexion

Le corpus proposé cette année invitait les candidats à réfléchir sur le rôle des émotions dans la construction d'une société féconde. Or, si deux des textes envisageaient l'impact de la colère, celle-ci, on a déjà largement eu l'occasion de le signaler, était totalement absente du texte de Jean-Jacques Rousseau, et cette absence excluait de fait la possibilité de faire figurer la colère dans la problématique proposée. Or, nombre de candidats y inscrivent le mot « colère ». Cela entraîne beaucoup de maladresses dans la suite du développement. Certains candidats ont persisté dans l'erreur et ont fait figurer la notion de colère, parfois accompagnée de celle d'indignation, dans les trois questions. Par exemple, une copie qui pose cette problématique : *Faut-il craindre un sentiment de colère partagée ?* s'interroge ensuite de la manière suivante : *Comment la colère se diffuse-t-elle ? Quel lien cette colère a-t-elle avec la politique ? Cette colère est-elle dangereuse ?* Ces questions présentent des éléments de compréhension intéressants, et établissent une progression pertinente, mais l'omniprésence de la colère, sentiment qui ne figure pas dans le texte de Rousseau, condamne l'ensemble à l'échec. En effet, le candidat essaie à tout prix, pour justifier son choix, d'inclure le philosophe des Lumières dans le sentiment de colère, oubliant totalement ce que dit le texte, en arguant que selon l'auteur, « la compassion n'est possible que sur des sentiments négatifs comme la colère », puis que « Rousseau pointe du doigt dans la troisième maxime la dimension imaginaire de la colère passant par la compassion », ces deux propositions témoignant d'une lecture trop peu précise – sinon trop peu honnête – du texte proposé.

D'autres candidats, prenant conscience du problème visiblement un peu tard et en cours de rédaction, adoptent des solutions inacceptables, pensant y remédier. Certains font figurer la compassion dans une question, ce qui présente le défaut de ne plus être en adéquation avec la problématique, et d'exclure cette fois les deux autres textes pour la résolution de cette question en particulier. D'autres reconnaissent clairement l'erreur, et excluent le texte 1 : « *Rousseau n'évoque pas ce sentiment* » : c'est reconnaître que le paragraphe est mal construit. Faute avouée ne peut être qu'à moitié pardonnée.

Comment remédier efficacement à ce défaut ? Il fallait s'attacher dès la lecture du corpus à identifier les émotions présentes dans chacun des textes, et construire sa propre réflexion à partir de cette lecture précise, en identifiant précisément ce qui peut subsumer les différents éléments qu'analysent les auteurs : compassion chez Rousseau, colère chez Fœssel, colère et indignation chez Knops. Constatant qu'à l'évidence, ces émotions envisagées ne sont pas de même nature, le candidat n'avait d'autre choix que de proposer une problématique sur « les émotions » en général, avant de distinguer chacune des émotions étudiées (de préférence lors de la réponse à la première question, pour clarifier les choses, et montrer au correcteur qu'on a saisi ce dont traite chaque extrait). Il faut ensuite trouver un autre point commun que la colère entre les trois textes (cela était possible en envisageant le lien des émotions à la raison, et en questionnant leur utilité pour faire société).

Plus généralement, notons que la question introductive proposée est souvent maladroite, même dans des copies qui se révèlent par la suite lucides dans la restitution du contenu des textes. Il y a là sans doute chez les candidats une difficulté à commencer (une forme d'angoisse de la page blanche...). Du point de vue du correcteur, l'appréciation de cette question initiale constitue en tout cas un critère décisif de notation, il est donc essentiel de soigner cette étape qui est le premier indice d'une réflexion justement construite et cadrée. Rappelons en effet que le rôle de la question d'ouverture est de donner une orientation précise à la synthèse qui va suivre, de soulever un problème auquel les auteurs apportent des réponses nuancées. Pour cette étape du devoir, il convient autant que faire se peut de renoncer à l'interrogation purement rhétorique, qui n'est pas

propice à la création d'une tension sur le plan de la réflexion. Le premier écueil à éviter est la généralité excessive : une interrogation n'a d'intérêt que si elle oriente la synthèse vers un problème spécifique. Il convient ainsi d'écarter des questions très ouvertes telles que *Comment définir les passions ? Qu'est-ce que la colère ?*, ou encore *L'homme doit-il avoir des sentiments ?* Soulignons cependant qu'un certain nombre de candidats a su, cette année comme les précédentes, faire preuve d'une grande lucidité dès l'amorce de la synthèse, en mettant d'emblée en lumière l'axe de réflexion commun aux trois textes proposés. Retenons notamment, parmi de nombreux exemples : *Les émotions peuvent-elles avoir un intérêt sur un plan politique ?* ou encore *Les émotions peuvent-elles compléter l'exercice de la réflexion sur un plan social et politique ?*

- Rédaction

L'expression écrite et la présentation sont souvent apparues plus négligées que lors de la précédente session. On ne saurait trop rappeler l'intérêt d'une tactique de la prudence – qui consiste à délaissier un mot à l'orthographe douteuse – et de la relecture plurielle. L'orthographe lexicale est parfois malmenée, renforçant l'hétérogénéité des copies (c'est le substantif « tort » qui cette année aura posé le plus de problème). Trop de candidats adoptent certaines tournures et le vocabulaire relâchés de la langue orale, parfois transposée de façon brute, ce qui conduit à de dommageables approximations syntaxiques (sacrifice du « ne » de négation, et encore plus du « ne » explétif, problème de concordance des temps, emploi ornemental de la virgule) : il va de soi qu'ils s'en trouvent pénalisés.

On ne saurait trop encourager les candidats à revoir davantage la grammaire de l'interrogation. Alors même que l'exercice repose sur une succession attendue d'interrogatives directes (une question majeure qui a souvent vocation à être elle-même déclinée en trois questions), il peut être utile de rappeler – comme bien trop souvent dans ces rapports – que l'interrogative directe repose souvent sur une inversion dite « complexe ». Comme le précise la *Grammaire méthodique du français* (Riegel, Pellat, Rioul, PUF, 1994), quand le sujet est un groupe nominal ou un pronom autre que personnel (ou *ce*), il reste placé devant le verbe, mais il est repris après le verbe par la forme du pronom personnel sujet de 3^e personne qui s'accorde avec lui. On peut s'étonner de trouver à de trop nombreuses reprises cette année des interrogatives directes fautives, du type :

- * Dans quelle mesure l'homme *est* influencé par ses propres émotions ?
- * Comment l'homme *peut* être trompé par les émotions ?
- * Comment l'émotion nous *fait* dépasser le stade individuel ?
- * Comment l'émotion nous *fait* penser un nouvel ordre du monde ?
- * Pour quelles raisons le partage d'émotions *est* important ?
- * Sous quelles conditions les émotions *aident* le monde ?
- * De quelles manières les inégalités *peuvent* impacter les individus ?
- * Comment la colère *est* partagée entre les hommes ?

On invite aussi, comme chaque année, les candidats à ne pas écorcher les noms des auteurs qu'ils citent et qu'il s'agit – s'il ne les connaissent pas – simplement de recopier, pour ne pas se retrouver dans la situation de ce candidat confrontant Michaël Fœssel et Louise Knops à « *Jean-Jack Rousseau* »; on les invite aussi à bien lire les prénoms, pour ne pas évoquer Louise Knops au masculin (il n'apparaît pas si improbable, en 2023, que les textes proposés puissent être écrits par une femme : il serait bon qu'à l'avenir cette attention minimale au sujet soit davantage manifeste, sous peine de voir son manque davantage pénalisé).

La rédaction témoigne de qualités de précision nécessaires pour penser rigoureusement : à cet égard, l'abus de langage managérial (le détestable *impacter fait cette année encore florès). Mais on est frappé de l'abus de termes flous comme l'Homme, l'humain, alors que les textes identifiaient assez clairement les acteurs ; il faudrait également veiller à ne pas abuser de formules qui seraient plus à leur place dans des ouvrages de développement personnel (« grâce aux émotions, on peut se retrouver » ; « comment ne plus être une victime ? »).

Enfin, et pour revenir à des choses plus précises et montrer comment *compréhension* et *réflexion* s'engagent aussi dans la *rédaction*, on reviendra sur la principale difficulté qu'ont rencontrés les candidats face au corpus proposé, pour ce qui concerne la partie synthétique de la réflexion attendue, et qui s'est manifestée à travers le manque d'évidence que revêtait, pour beaucoup d'entre eux, la formulation de la problématique principale ; trouver les termes justes pour fédérer les trois textes, celui de Rousseau étant centré sur la pitié et l'abordant sous un prisme avant tout moral, et les deux autres étant centrés sur la colère, et l'abordant sous un prisme socio-politique, n'allait pas de soi. Les efforts louables d'articulation des deux émotions (pitié et colère) à travers un rapport de corrélation ont parfois pris une forme un peu laborieuse, qui conduisait à une problématique générale déraisonnablement longue et détaillée, la précision attendue jouant alors contre la clarté tout aussi nécessaire (par exemple *Comment expliquer que notre perception des maux partagés avec autrui engendre une colère soutenue par nos émotions ?*). Le plus souvent, les candidats qui s'en sont le mieux sortis sont donc ceux qui ont accolé à la notion générale d'affect l'enjeu socio-politique, ce qui permettait de problématiser efficacement la confrontation (par exemple *L'émotion a-t-elle une place légitime dans nos rapports sociaux ?*).

4 – PROPOSITIONS DE SYNTHÈSE

Proposition 1

Nos émotions ont-elles une vertu politique ?

Comment, contre l'opinion reçue, émotion et raison s'articulent-elles dans le champ politique ?

Foessel et Knops en marquent la relation : pour le premier, l'homme par ses accès démonstratifs de colère veut s'en expliquer au nom de la justice, la raison travaille sous son émotion ; pour la seconde, c'est parce qu'elle entend ce que la science dit du climat que la jeunesse s'indigne : affectif et cognitif se combinent, conformément aux découvertes neuroscientifiques. Dans *Émile*, le processus diffère : en éduquant à la pitié par l'imagination, on fait accéder à la souffrance humaine, on développe la raison sensible, fondement de la société politique rousseauiste.

N'y aurait-il pas pourtant péril à l'adoption de logiques émotionnelles ? Assurément non pour Rousseau : c'est inversement l'absence de pitié des puissants qui fait obstacle à toute communauté possible. De même pour Knops, l'indignation d'une génération face aux conséquences exponentielles de la surdité chez ses aînés insuffle un élan vital et partageable. S'il loue les dissensus de la vraie colère qui questionne l'ordre établi, Foessel envisage, lui, autrement et avec inquiétude, l'indignation : ne se réclamant que du viscéral, hors *logos*, elle institue une logique vindicative tournant dangereusement à vide.

Les émotions peuvent-elles alors se faire pleinement ressort politique ? Tous soulignent leur vertu motrice. Nuançant son approche, Knops projette la jeunesse vers une sortie de l'ivresse contestataire pour faire de son émotion un levier, inventer de nouveaux désirs dans la catastrophe et nouer ensemble politique et rapport sensible au monde. Également attentif à l'énergie des désirs, Foessel invite à trouver dans ses colères le sens vivant d'une exigence de politique contre leur captation par une indignation mortifère. Pour Rousseau, c'est en amont qu'il faut cultiver une faculté d'empathie, politiquement vectrice d'une conscience de la réversibilité des conditions et d'un décentrement qui fait être homme parmi les hommes. **330 mots**

Proposition 2
Nos émotions sont-elles utiles à la société ?

Quelles émotions inscrivent l'homme dans la société ? Rousseau examine en pédagogue les vertus de la pitié : pour lui, la formation de l'enfant requiert pour l'humaniser et le socialiser le spectacle des malheurs d'autrui en développant l'identification et l'empathie. Pour Foessel, c'est la colère qui constitue une passion politique car elle entend dénoncer publiquement un ordre social jugé insupportable ; selon Knops c'est l'indignation d'une jeunesse révoltée par l'indifférence jugée inacceptable des politiques, notamment sur les questions environnementales.

Ces émotions sont-elles ennemies de la raison ? Foessel et Knops rappellent et discutent la primauté traditionnelle de la raison sur l'émotion, dont participerait l'indignation. Pour Knops, le recours aux deux facultés conjointes, dont les neurosciences attestent l'indissociabilité, renouvelle notre vision du monde et de nous-mêmes. Pour Foessel, la colère, à distinguer d'une indignation purement passionnelle, associe raison et émotion car elle exige d'être exprimée et argumentée dans un débat public. Rousseau érige cependant l'émotion née de l'expérience en valeur primordiale, à privilégier sur la froideur du discours rationnel inaccessible aux enfants.

Quelles sont dès lors les conditions d'une émotion socialement féconde ? Pour Rousseau, la compassion suppose qu'on se préserve de sentiments négatifs (haine ou convoitise) et qu'on imagine pouvoir éprouver soi-même le malheur d'autrui, dans une logique égocentrique et identificatoire. Foessel et Knops considèrent aussi que, pour être socialement constructive, la colère doit se distinguer des passions tristes. Néanmoins, pour eux, elle doit se fonder sur des valeurs qui transcendent l'individu. Aussi, pour Knops, la vanité de la simple révolte sera évitée si l'indignation débouche sur l'affirmation de valeurs constructives. Pour Foessel, il faut dépasser une conception purement subjective d'un *pathos* vindicatif pour y retrouver le *logos* qu'il implique.

314 mots